



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 36687

Texte de la question

M Andre Ledran souhaite attirer l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français ainsi que des musiciens professionnels ou amateurs qui jouent de cet instrument. En effet, la concurrence exercée par le basson allemand paraît particulièrement alarmante et remet en cause l'efficacité de l'enseignement dispensé dans notre pays. Ces difficultés sont accentuées par la tendance actuelle visant à réserver aux instrumentistes utilisant le système allemand l'accès aux concours de recrutement, notamment pour des postes à pourvoir à l'Opéra de Nice, celui de Lyon et au futur Opéra de la Bastille. Il n'est pas acceptable qu'une telle tendance se perpétue puisque les diplômes d'État délivrés ne permettent pas de se présenter à un concours en France et que tout un pan de la lutherie est de ce fait menacé de disparition. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de garantir la pérennité de cet élément du patrimoine national.

Données clés

Auteur : [M. Ledran André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36687

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 656